

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport des audits du Contrôle financier sur les bains des Pâquis.

RECOMMANDATION

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 16 octobre 2018, dans le rapport D-61 A)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer, dans les meilleurs délais, un contrat de prestation pluriannuel pour la gestion des bains des Pâquis, en tant qu'entité unique, avec des partenaires disposés à confirmer le succès populaire indiscutable de ces lieux, tout en s'engageant à être transparents à tout point de vue avec la Ville.